

*Appel à candidatures
« Fabriques de la connaissance 2025 »
Enseignement supérieur et recherche*

Cadre d'intervention approuvé par délibération en date du 29 avril 2022

Préambule - Une nouvelle stratégie régionale de la connaissance

Depuis 2017, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte une stratégie pour la connaissance du territoire, offrant un cadre structuré aux actions sur l'observation, l'analyse et la prospective. Cette stratégie est intimement liée à la définition des schémas intégrateurs et des politiques d'appui au développement territorial (SRADDET, SRDEII, plan climat, « nos territoires d'abord »).

La démarche prend racine dans la compétence attribuée aux Régions en matière de coordination des dispositifs de connaissance et d'observation du territoire, renforcée par la loi NOTRe, précisée par la loi pour une République numérique sur la circulation des données et l'open data, loi 3DS valorisant « l'administration pro-active » dans le domaine des services numériques... Elle fait suite au constat d'une offre fragmentée, d'une inégalité des territoires en matière d'ingénierie publique et du besoin de consolider et coordonner un réseau à échelle régionale.

Au sortir de la pandémie, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité renforcer son implication auprès des acteurs de l'observation et du développement territorial en adoptant le 29 avril 2022 la « stratégie régionale de la connaissance au service des territoires ». La plateforme connaissance du territoire constitue le dispositif opérationnel de cette stratégie. Ses principales missions consistent à impulser et à coordonner la production, la valorisation de ressources (études, analyses, données géographiques ouvertes...), à déployer et renforcer des outils dédiés (services numériques, DataSud, portail connaissance du territoire) ou encore à privilégier la conduite de projets collectifs au service des politiques publiques.

Quatre missions essentielles structurent la feuille de route :

- Coordonner un service public de la connaissance territoriale.
- Produire collectivement les études et les données.
- Animer des projets collaboratifs pour partager l'ingénierie publique.
- Valoriser la connaissance territoriale par les outils et services numériques.

Ouvertes à l'ensemble des acteurs régionaux intéressés, ces actions reposent avant tout sur une mise en réseau élargie et une animation structurée à chaque échelon territorial, formalisées au travers d'une charte d'adhésion aux principes collectifs et partagés de la « Plateforme Connaissance du territoire ».

1- PRESENTATION DES « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE » (ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE)

La Stratégie régionale pour la connaissance au service des territoires, adoptée le 29 avril 2022 par l'assemblée régionale, reconduit et élargit un cadre transversal de commande d'études et d'information géographique à destination des services de la Région en collaboration avec ses partenaires.

En complément des appels à projet recherche composés de 3 volets (général, plateforme et exploratoire) en lien avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Stratégie régionale de la connaissance au service des territoires propose cet appel à candidatures « Fabriques de la connaissance / Enseignement supérieur et recherche ». Ce cadre d'actions positionne l'observation, l'analyse et la prospective au cœur de l'action régionale, qui a pour objectif d'accroître la capacité de l'institution régionale à exercer son rôle de chef de file sur ses compétences propres, permettre son évaluation mais aussi d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire souvent démunis en ressources stratégiques internes.

L'Appel à candidatures régional « Fabriques de la connaissance 2025 / enseignement supérieur et recherche » a pour objectif d'identifier les équipes universitaires et scientifiques en sciences humaines et sociales intéressées par les sujets de recherche-action proposés par la Région, d'élaborer des dynamiques de collaborations entre les directions du Conseil régional et les laboratoires et les formations des Universités, et de soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre de cette coopération.

La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} octobre 2024.

2-BESOINS D'ETUDES DU CONSEIL REGIONAL ET ORIENTATIONS PRIVILEGIEES

Les équipes universitaires et scientifiques pourront proposer des actions répondant à cet « appel à projets » portant sur les trois axes de recherche et d'action prioritaires, en lien avec les compétences de la Région, ses enjeux prospectifs et les orientations de la mandature. Dans le cadre de cette convention 2025, la Région Sud souhaite nouer des partenariats autour des sujets suivants qui font l'objet de descriptifs dans l'annexe 1 :

Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies :

1	Les jeux sérieux comme accélérateurs du changement des comportements de mobilité
2	Conditions d'amplification des usages de la marche comme vecteur des mobilités décarbonées
3	Les imaginaires de la mobilité, ressorts possibles pour engager de nouvelles pratiques
4	Fiscalité locale en région Provence Alpes Côte d'Azur et profil des propriétaires

Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d’Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques :

5	Développement et promotion d'un observatoire photographique du paysage (Année 2/3)
6	Comment faire des paysages un outil de l'aménagement du territoire pour renforcer la préservation de la nature ?
7	Stimuler l'exploration archéologique avec les données LIDAR
8	Construire en zone agricole : les secteurs dérogatoires (STECAL)
9	Ré-habiter l'existant : comment promouvoir une stratégie de décarbonation du bâti ?
10	Espèces végétales adaptées aux conditions climatiques en 2035 : le devenir des terroirs
11	Les chemins de l'eau : de la gestion intégrée à la renaturation des zones d'activité économiques

Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion et de communication des connaissances régionales dans le champ des sciences humaines et sociales en mobilisant les différentes ressources disponibles (vulgarisation scientifique, éditions et médias universitaires, open access, etc) » :

12	Sudorama, fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique
13	La région Provence Alpes Côte d’Azur : territoire olympique
14	Rencontres connaissance du territoire
15	Valorisation vidéo des études « Fabriques de la connaissance »
16	Mutualisation des connaissances : faire Plateforme grâce à l’intelligence artificielle

3- PRINCIPES DE LA COOPERATION

Cet Appel à candidature régional « Fabriques de la connaissance 2024-2025 », et la convention d'application annuelle qui en résultera, s'inscrivent dans le cadre juridique d'un marché public sans mise en concurrence ni publicité conformément aux dispositions de l'article 12.4 de la Directive «Marché public » 2014/24 du 26 février 2014 relative au partenariat public-public, transposée dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 18).

Pour rappel, la coopération entre pouvoirs adjudicateurs repose notamment sur les principes juridiques suivants :

- la coopération envisagée a pour objet de mettre en œuvre une mission de service public commune aux dites entités, dans le but de garantir que « les services publics dont elles doivent assurer la prestation sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'elles ont en commun »,
- la coopération instaurée est uniquement régie par des considérations et des exigences en lien avec la poursuite d'un intérêt public,
- la coopération ne doit pas aboutir à privilégier un opérateur économique tiers.

D'autres principes méthodologiques sont au cœur des recherches-actions de la convention, qui sera élaborée suite aux résultats de cet appel à candidatures :

- contribuer au rayonnement de la recherche régionale en sciences humaines et sociales auprès d'un large public (des professionnels de l'action publique aux citoyens),
- contribuer de façon directe ou indirecte à l'élaboration des politiques publiques régionales,
- renforcer l'interdisciplinarité et la place transversale des sciences humaines et sociales,
- favoriser les collaborations inter-laboratoires au sein de la région,
- rendre des livrables de recherche-action adaptés aux différentes cibles identifiées selon les projets.

4- BENEFICIAIRES, ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

Seuls les Universités, Ecoles, organismes de recherche et communautés d'universités et d'établissements (ayant un statut d'EPST, EPIC, EPA ou EPSCP) ayant leur siège ou une délégation régionale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent présenter une demande éligible à la Région dans le cadre de cet appel à candidatures. Ce seront les bénéficiaires directs du financement régional dans le cadre d'une coopération publique-publique d'intérêt général.

5- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre une note de 3-4 pages organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action ; nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s) ; contexte ; objectifs ; méthodologie ; productions attendues ; calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue en mars 2026) ; équipe pressentie en précisant la personne référente ; partenariat éventuel ; tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.

La proposition de recherche-action, présentée dans le dossier de candidature, sera élaborée en prenant en compte les attendus de la ou des direction(s) de la Région concernée(s). Les équipes candidates devront prendre contact avec les référents de la Région précisés à la fin de chaque descriptif des actions proposées figurant dans l'annexe 1.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail à la Région au plus tard le 1^{er} octobre 2024 aux personnes suivantes :

- le référent de la convention befribourg@mareregionsud.fr au sein du Service Connaissance du Territoire
- le référent de la direction de la Région précisé à la fin de chaque résumé des besoins d'études de l'annexe 1 du présent appel à projet
- tout en mettant systématiquement en copie vcucchi@mareregionsud.fr (assistante études)

ATTENTION : avant de candidater vous devez **vérifier auprès de votre établissement qu'il dispose bien de la capacité de signature électronique via Adobe Sign**, seule utilisée dans le conventionnement entre la Région et ses partenaires dans le cadre du dispositif « Fabriques de la connaissance ».

Les signatures électroniques sont considérées comme valides pour la signature des marchés publics si elles reposent sur un **certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n°910/2014 « eIDAS »**.

Comment obtenir un certificat de signature électronique ?

Le site de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information indique la marche à suivre :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/>

6- INSTRUCTION ET SELECTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers sera faite par les services de la Région.

Les offres seront présentée ensuite au Comité de sélection. Le Comité de sélection, réunit des représentants des institutions partenaires en charge de la valorisation scientifique, ainsi que des agents régionaux référents des commandes d'études.

Le Comité de sélection se réunira à la mi-octobre 2024.

Les principaux critères de sélection des dossiers de candidature sont les suivants :

- qualité scientifique (hypothèses, problématique et méthodologie),
- pertinence de la proposition scientifique au regard des besoins de la Région,
- composition de l'équipe pressentie pour mettre en œuvre la recherche (en lien avec les curriculum vitae).

7- CONVENTION ANNUELLE – NOTIFICATION

Les actions de recherche retenue à l'issue de l'instruction constitueront le corps de la convention annuelle d'application 2025, qui sera soumise à la signature des représentants des établissements partenaires.

Afin de ne pas bloquer l'exécution globale de la convention dans le cas où un établissement retarde sans motif valable l'apposition de sa signature, le délai maximum de retour de la convention signée est fixé à 35 jours francs.

A l'issue de ce délai, tout établissement qui serait encore non-signataire de la convention verra son ou ses projets annulés. Aucune compensation financière ne sera versée par la Région.

La convention annuelle deviendra exécutoire après signature de tous les représentants des établissements impliqués et réception par la Région de l'ensemble des Accusés de réception de notification.

8- DEMARRAGE ET SUIVI DES PROJETS

Le démarrage des projets conventionnés peut avoir lieu dès la notification. Aucune compensation ne peut être versée pour des travaux qui auraient été entrepris avant cette notification.

Parmi l'ensemble des projets conventionnés, la Région pourra sélectionner dès le démarrage, un ou plusieurs projets destinés à faire l'objet d'une valorisation / publication sur la plateforme de la Connaissance. En conséquence, ces projets devront faire l'objet de la rédaction d'une synthèse de quatre pages, chartée Région, qui puisse servir de support à cette valorisation.

La convention précisera les projets retenus et fournira en annexe le modèle des documents à utiliser pour le rendu, à l'issue des travaux, de ce livrable destiné à améliorer la visibilité du projet au sein des espaces de mutualisation des productions relevant de la Plateforme Connaissance du territoire.

9- VALORISATION ET DIFFUSION DES LIVRABLES ISSUS DE LA CONVENTION

La Région et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont propriétaires des productions comprises dans le champ du programme partenarial régional formalisé par la convention. Leur diffusion au-delà du cercle des membres du partenariat est soumise à l'accord préalable de chacun des partenaires concernés. Les résultats des actions réalisées dans le cadre du partenariat pourront être rendus publics après validation des contenus dans le cadre du respect du cadre institutionnel et de la politique de communication de la Région et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les partenaires s'engagent à s'informer collectivement de la diffusion, même restreinte, des documents intermédiaires de travail.

Parmi l'ensemble des projets conventionnés, la Région pourra sélectionner dès le démarrage ou lors du premier comité de suivi et de valorisation, un ou plusieurs projets destinés à faire l'objet d'une valorisation / publication renforcée sur la plateforme de la Connaissance.

Après acceptation de l'établissement retenu pour réaliser le projet, le principe est d'ajouter, en fin de travaux, la rédaction d'une synthèse de quatre pages, chartée Plateforme Connaissance du territoire, qui puisse servir de support à cette mise en avant. La convention précisera, dans une annexe dédiée, les attendus en termes de formats et modèles de documents (charte, documents modèles word et indesign).

Pour tous les autres projets, les rapports, notes et fichiers d'information géographique et statistiques produits dans le cadre de ces travaux devront respecter les modalités générales exprimées par la Région en accord avec les établissements partenaires.

**ANNEXE 1 : BESOINS D'ETUDES DES DIRECTIONS DE LA REGION LIES
A L'APPEL A CANDIDATURE « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE 2025»**

Axe 1

« Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur »

**Connaissance des habitants de la région, de leurs trajectoires
et de leurs modes de vies**

1 - Les jeux sérieux comme accélérateurs du changement des comportements de mobilité

Les jeux liés à la prise de conscience des enjeux climatiques ne cessent de se développer. Le succès de la Fresque du Climat suivi par plus d'un 1,2 millions de personnes est incontestable. Il existe un nombre croissant de fresques et autres ateliers ludiques. Centrés essentiellement sur la sensibilisation, certains essaient d'aller un peu plus loin sur la voie de l'engagement et de la recherche de solutions comme : l'atelier 2 tonnes, nos vies bas carbone, O.G.R.E. etc., ou sur le développement de nouveaux récits comme l'atelier du même nom par exemple.

Ces ateliers de sensibilisation semblent puissants pour la prise de conscience, la connaissance des phénomènes, mais leurs effets en matière de mise en mouvement (au niveau individuel et collectif) pour changer et agir ne sont pas suffisamment étudiés. De plus, si des plateformes existent pour recenser ces différents jeux : trouver une fresque.org, ville-jeux.com, etc., il reste difficile de s'y retrouver tant leur nombre s'accroît.

Il s'agirait à partir d'une première exploration, de sélectionner quelques jeux sérieux - en ayant une attention toute particulière sur ceux qui évoquent la thématique de la mobilité - et d'engager un premier bilan évaluatif en lien avec des concepteurs, réseaux d'animateurs-formateurs, collectifs d'expert. L'objectif est d'identifier des parcours possibles qui vont de la sensibilisation vers l'action pour une plus grande mise en mouvement vers la transition écologique et l'adaptation climatique.

De ce bilan découleraient des préconisations et une réflexion sur la manière dont les politiques publiques pourraient accompagner ces parcours de conception-animation-évaluation de jeux sérieux, afin de favoriser les dynamiques de changement.

En fonction du bilan réalisé, il pourra être proposé des actions ou modules avec l'entrée thématique mobilité/transport, pour expérimenter, développer et évaluer des processus d'engagement et de changement à un niveau individuel et collectif en lien avec les jeux sérieux.

Contact : Lise Causse lcausse@maregionsud.fr

2 - Conditions d'amplification des usages de la marche comme vecteur des mobilités décarbonées

La marche du quotidien est trop souvent un impensé des politiques publiques alors qu'elle est un levier de l'intermodalité et qu'elle s'inscrit pleinement dans la transition écologique.

Quelles politiques publiques, services ou solutions peut-on mettre en place pour accélérer la pratique de la marche, en lien avec les autres modes peu carbonés, dans une logique « usagers » de chaînage des mobilités et de complémentarité entre les modes y compris cycliste ?

Comme suite à un premier travail expérimental mené par des étudiants en design de l'université de Nîmes en 2023 sur trois sites de la région Provence Alpes Côte d'Azur (ancien quartier excentré d'une grande ville, village attractif au coût de l'immobilier élevé, petite ville touristique), il s'agira de poursuivre ce travail d'exploration en étudiant de nouveaux sites dans un souci de diversité territoriale et sociale, de repérage de différentes formes urbaines et modes d'aménagement et de développement urbains.

Plusieurs approches sont possibles :

- quels diagnostics de « marchabilité » peut-on faire à partir d'une variété à typologiser de territoires en région Sud pour aboutir à des préconisations opérationnelles pour développer la marche ?
- qui sont les usagers de la marche du quotidien dans les différents territoires de la région Sud ? Quels liens ont-ils avec les autres modes de déplacement ? Comment sont-ils représentés en tant que collectifs d'usagers et quelles sont leurs attentes ?

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique qui va s'intensifier dans les prochaines décennies, comment pourrait être pratiquée la marche (mode le moins émissif), quels types de services et cheminements inventer pour être résilient selon les territoires régionaux ?

Contact : Lise Causse lcausse@maregionsud.fr

3 - Les imaginaires de la mobilité, ressorts possibles pour engager de nouvelles pratiques

En France, comme d'autres pays occidentaux, nous sommes baignés dans des imaginaires de la mobilité carbonée. Ils sont véhiculés dès notre plus jeune âge par les activités d'apprentissage à la mobilité et régulièrement réactivés à l'occasion de campagnes marketing et de publicités, dans tous les médias. Les discours dominants prônent une dimension individualiste de la mobilité souvent associée aux sentiments de liberté et de plaisir selon une logique du toujours plus vite, toujours plus loin avec des technologies toujours plus puissantes.

Ces discours et représentations freinent la valorisation des enjeux de la sobriété et du report modal nécessaire pour s'engager dans la transition écologique.

Ces récits nous proposent un certain regard sur la vitesse, les risques au volant, les plaisirs immédiats, le pouvoir de la technique. L'approche par les imaginaires et représentations associés pour aborder les manières de se déplacer au regard des enjeux de la transition et l'adaptation au changement climatique mérite d'être étudiée. Ils sont partis prenantes de nos pratiques et capacités de déplacements au quotidien en lien avec nos modes d'habiter, de travailler, de voyager.

De nouveaux récits sont à élaborer et diffuser pour penser un rapport à la mobilité qui soit compatible avec les enjeux climatiques et le concept de « One Health ».

Il s'agit tout à la fois :

- de repérer comment les imaginaires présents dans le champ de la publicité, du marketing, des arts, du sport... peuvent être agissants auprès des différents groupes sociaux, en fonction des âges, revenus, lieux et modes de vie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de proposer des stratégies alternatives et de nouveaux supports créatifs pour renverser ce modèle de la voiture autosoliste et promouvoir une mobilité plus sobre et décarbonée en lien avec les usages quotidiens.

Ces deux angles pourront être traités par des équipes et disciplines différentes. Si c'est le cas, une coordination sera souhaitée.

Enfin, la dimension logistique concernant la livraison des derniers kilomètres plus décarbonés en lien avec des pratiques d'achat et de livraison raisonnées pourra aussi être abordée à côté de celle de la mobilité des personnes.

Contact : Lise Causse lcausse@maregionsud.fr

4 - Fiscalité locale en région Provence Alpes Côte d'Azur et profil des propriétaires

Avec la division par deux du rythme de consommation foncière d'ici 2030, et la mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050, décidées par la loi Climat et Résilience, de nouveaux modèles d'aménagement et de son financement sont en train d'émerger. Pour les communes de la région, dont une majorité a connu un fort développement résidentiel ces dernières années, l'application de la sobriété foncière invite à repenser et à compenser les ressources fiscales des communes liées à la transformation du foncier nu en foncier urbanisé.

Afin de contribuer à la réflexion sur ces nouveaux modèles d'aménagement et d'anticiper les conséquences de la réduction annoncée de l'artificialisation sur les recettes fiscales des collectivités, les acteurs publics ont besoin de disposer d'une connaissance fine et spatialisée du marché foncier sous deux principaux aspects : d'une part sur le lien qui existe entre l'artificialisation et les recettes fiscales des communes et d'autre part, sur le profil des propriétaires fonciers et aménageurs autorisés à urbaniser leurs terrains.

La Région est donc en demande d'analyses appuyées sur les micro-données géographiques foncières et fiscales, pour compléter le suivi de l'artificialisation mené par le CEREMA à la maille communale. La mise en œuvre de la loi climat et résilience laisse aux SCoT une certaine autonomie dans la territorialisation du ZAN à l'échelle des communes. L'enjeu est donc également de simuler différents scénarios d'application du ZAN dans les communes afin de appuyer les acteurs publics locaux dans leur future stratégie foncière et fiscale.

Contact : Antoine Dongradi adongradi@maregionsud.fr

Axe 2

« Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d’Azur »

**Problématiques prospectives et interdisciplinaires
liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales
et à ses filières stratégiques**

5- Développement et promotion d'un Observatoire photographique du paysage (Année 2/3)

En 2007 et 2008, la Région Provence Alpes Côte d’Azur a réalisé un observatoire régional photographique des paysages, dans le cadre du projet européen PAYS.DOC. Cet observatoire est composé de 50 sites pré-identifiés en fonction de leur valeur à la fois patrimoniale et représentative de la diversité des paysages en région. Les sites sont classés en trois catégories : littoral, plaine et montagne.

15 ans après, la Région a souhaité reconduire le projet en capitalisant sur les données précédemment obtenues au travers des différentes expériences d’Observatoires photographiques locaux des Paysages déjà conduites, et en les étendant, afin d’obtenir des résultats directement exploitables par les acteurs de l’aménagement et de la préservation des espaces régionaux.

Le projet s’inscrit sur trois années : 2024, 2025 et 2026 :

- l’année 2024 est consacrée à la définition d’une méthode et de la reconduction de l’observatoire sur les terroirs du Littoral,
- l’année 2025 portera sur les territoires de Montagne,
- n 2026, l’observatoire sera finalisé avec une approche spécifique sur les paysages de plaine.

Contact : Sylvain Thureau sthureau@mareregionsud.fr

6 - Comment faire des paysages un outil de l’aménagement du territoire pour renforcer la préservation de la nature ?

Il s’agit de travailler à l’élaboration d’une méthodologie à destination des aménageurs, de la planification territoriale jusqu’aux projets permettant d’utiliser l’objet paysage pour identifier des zones à préserver d’un point de vue paysager et d’un point de vue naturel.

En s’appuyant sur les entités paysagères définies dans les 6 atlas départementaux mais aussi des différents plans de paysages existants (cf. plans de paysages des Parcs Naturels Régionaux), les données du SRADDET/SRCE, de l’occupation des sols (OCCSOL 2019) et aux habitats naturels et de cas pratiques, identifiés sur différents territoires et à différentes échelles, il conviendra de croiser l’ensemble des données et connaissances pour identifier des invariants à protéger et élaborer une méthode expérimentale.

Ensuite, il s'agira de la tester sur un sujet en émergence celui des énergies renouvelables. En effet, le territoire régional, par les potentialités qu'il présente, est un territoire très sollicité en termes de projets d'énergies renouvelables, dont les centrales photovoltaïques au sol et les projets d'agri-voltaïsme qui connaissent une forte dynamique de développement renforcé par la loi n°023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à favoriser un développement renforcé de ces dispositifs. Cette forte dynamique en cours ne doit cependant pas nous conduire à faire abstraction de la qualité des paysages ni des incidences que ces projets ont sur la population et le voisinage.

Un focus sera fait pour questionner les effets de masses en donnant une lecture à l'échelle du grand paysage de l'impact des projets qui sont traités de manière individuelle dans les études d'impact réglementaire. En effet, de nombreux paysages agricoles sont des supports de stratégie de marque et d'attractivité touristiques, il convient de réfléchir à comment ceux-ci peuvent muter et intégrer les enjeux d'acceptation sociale. Ce focus basé sur quelques cas pratiques, proposera, en plus des données susmentionnées, d'étudier la manière dont l'enjeu paysager et l'acceptation sociale de ces projets pourraient être appréhendé et traiter dans l'optique de faire ressortir les bonnes pratiques et démarches innovantes.

Contacts : Sylvain Thureau sthureau@mareregionsud.fr
Marie Caroline Vallon mcvallon@mareregionsud.fr

7 – Stimuler l'exploration archéologique avec les données LIDAR

L'Institut Géographique National (IGN) a entrepris de réaliser la couverture en données altimétriques du territoire national par LIDAR aéroporté. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a participé financièrement à l'émergence et la réalisation du projet national LIDAR HD, souhaite promouvoir l'utilisation de ces données et en valoriser les usages, notamment dans des domaines d'activités liés à la recherche historique. En effet, la Région est riche d'un patrimoine historique conséquent, parfois peu étudié et mal en raison de caractéristiques géographiques complexes. Le LIDAR est susceptible d'apporter une lecture nouvelle de ces sites, et dans une démarche complètement exploratoire et probablement plus aléatoire, de faciliter la recherche et la détection de nouveaux sites.

Il s'agira, dans le cadre de cet appel à candidatures, de proposer des projets utilisant les données LIDAR produites par l'IGN pour des activités de recherches archéologiques et mettant en évidence leur intérêt dans le cadre ce domaine d'activité.

Les projets seront centrés sur la recherche/détection de nouveaux sites ou l'amélioration des connaissances sur des sites existants. Les caractéristiques spécifiques des données LIDAR pourront être exploitées, notamment le nombre d'échos (capacité de distinction sol/sursol) ou les valeurs d'intensité. Il est attendu une production de mémoire méthodologique, assorti d'illustrations représentatives de notre région, et décrivant l'intérêt du LIDAR HD pour la détection de sites archéologiques ou l'amélioration de la connaissance des sites existants.

Contact : Victor Canut vcanut@mareregionsud.fr

8 - Construire en zone agricole et naturelle : les secteurs dérogatoires (STECAL)

Dans le Code de l'urbanisme, les zones agricoles ou naturelles bénéficient d'un principe d'inconstructibilité, exceptions faites des seules autorisations pour des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (et aussi forestière en zone N, naturelle et forestière), et des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

Toutefois, le droit prévoit également la possibilité de créer au sein des Plans locaux d'urbanisme des micro-zones, appelées autrefois « pastilles » et désormais « Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées » (STECAL), au sein desquelles un certain nombre de constructions nouvelles sont autorisées sous certaines conditions. Les STECAL sont notamment utilisés pour permettre l'accueil de projets agritouristiques. Il n'existe ni études ni bilan sur l'utilisation de cette disposition du Code de l'urbanisme, alors que le recours au STECAL est très répandu dans notre région.

Dans un contexte de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols, il paraît judicieux de poser un diagnostic sur l'impact et l'usage des STECAL sur le territoire régional.

Contact : Sylvain Thureau sthureau@mareregionsud.fr

9 – Ré-habiter l'existant : comment promouvoir une stratégie de décarbonation du bâti ?

La décarbonation du bâti existant, avec l'amélioration de son efficacité énergétique, doit permettre de répondre aux objectifs de transition écologique en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone de ce secteur d'activité. En ce sens, dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction du foncier, de l'énergie et des matériaux, l'adaptation des bâtiments aux exigences actuelles est essentielle.

Il s'agit de solliciter des groupements pluri disciplinaires de proposer à partir de cas d'exemple : 3 ou 4 sites à définir sur la base de projets identifiés dans les contrats « Nos Territoires d'Abord ». L'objectif est de démontrer que des projets de réhabilitation menés dans le cadre de démarches globales peuvent répondre aux défis climatiques et qu'il est possible de rendre nos bâtiments sobres et durables, sans démolir ni tout reconstruire, tout en préservant leurs valeurs intrinsèques et leurs qualités architecturales.

L'adaptation de l'existant doit dépasser les nécessaires approches énergétiques et conduire à une réflexion générale sur les qualités attendues des espaces de vie : habitabilité, espaces, nouveaux usages, adaptabilité, spatialité, matérialité, valeurs d'usage et de confort...

Il s'agit de trouver le bon équilibre entre un programme « architectural » et une situation donnée : l'analyse des usages, du fonctionnement, de la matérialité du bâti comme de ces insuffisances forme la base même du projet. L'architecture comme l'acte de bâtir, doit s'envisager désormais, tout autant, comme l'art de transformer le « déjà-là ».

Contact : Marie-Caroline Vallon mecvallon@mareregionsud.fr

10 - Espèces végétales adaptées aux conditions climatiques en 2035 : le devenir des terroirs

Les changements climatiques et environnementaux menacent le système de production alimentaire de tout le bassin méditerranéen. Selon le Mediterranean experts on climate and environmental change (Medecc), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) et le Groupe international d'experts en systèmes vitivinicoles pour la coopération (Giesco), en région, les conditions climatiques plus chaudes et sèches en été, combinées à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas (sécheresse, gel, inondation), aux conditions plus variables et tendancielles qui participent à la dégradation des sols, à l'émergence de nouveaux pathogènes, à une salinisation accrue des sols, au recul du trait de côte, au phénomène de subsidence accentuée en basses terres en raison de la hausse du niveau de la mer (Camargue, Salins d'Hyères), à la modification du cycle phénologique des plantes rendent difficile la prise de décision dans un futur de plus en plus incertain.

Les extrêmes climatiques mettent en péril l'ensemble du système agricole, notamment le rendement des cultures et la qualité nutritionnelle des récoltes du bassin méditerranéen. Le rendement des récoltes devrait baisser dans les décennies à venir dans la plupart des zones actuelles de production et pour la plupart des cultures. L'augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ peut contribuer à compenser les pertes de rendement pour certaines cultures mais cet effet pourrait impacter la qualité nutritionnelle.

Selon le Grec Sud, la région fournit 12 % de la production agricole et 38 % de la transformation agroalimentaire nécessaires pour satisfaire la consommation alimentaire des habitants. Ceci reflète un déficit de production au regard des besoins ; une production largement tournée vers l'exportation ou des besoins non alimentaires et une forte dépendance aux produits alimentaires provenant de l'extérieur du territoire. Sans mesures d'adaptation, les revenus agricoles seront de plus en plus incertains. Ainsi, les changements climatiques et environnementaux menacent l'agriculture et l'élevage, largement pourvoyeurs d'emplois, éléments clés de la vitalité économique du territoire, et contribuant à la préservation des paysages et au maintien de la biodiversité.

Les stratégies d'adaptation de la production agricole régionale reposent sur la transformation combinée des pratiques et des modes de gestion agricole pour réduire les risques. Mais, combien de temps et à quel coût, les masses d'eau répertoriées en région, les sols, les systèmes de production et la technologie pourront pallier aux nouvelles contraintes climatiques des cultures actuellement en production ? L'ajustement des pratiques agricoles et les infrastructures hydrauliques envisagées ne suffiront pas pour compenser la forte tension en eau sur le territoire. La vigne, par exemple, habituée au climat méditerranéen demande à présent plus d'eau.

La vigne, le maraîchage, l'arboriculture, les grandes cultures, la lavande occupent l'essentiel de la production régionale. Ces cultures habituées au climat méditerranéen demandent à présent plus d'eau. Les experts s'accordent donc sur la nécessité de requestionner la répartition et la nature des activités agricoles sur notre territoire. Cette évolution climatique conduit naturellement à s'interroger sur l'introduction de nouvelles filières et de nouvelles pratiques sur le territoire qui seraient économiquement viables. Certaines solutions techniques, plus ou moins coûteuses, existent déjà. Il est nécessaire de les évaluer suivant les contextes environnementaux et sociaux économiques des filières.

Aussi cette étude aura pour objectif de définir une méthodologie de travail qui s'appuiera sur la co-construction de scénarios incluant les différents acteurs du territoire et la recherche pour caractériser

et accompagner la transformation des activités agricoles, plus adaptées aux conditions pédoclimatiques, aux contraintes socio-économiques et environnementales qui se dessinent pour les prochaines décennies sur le territoire régional.

Des travaux de recherche et innovation ont été réalisés envisageant divers scénarios d'évolution de la production en particulier sur la vigne et le blé dur, de développement de variétés mieux adaptées (plus précoces, ou plus tardives, moins sensibles à la sécheresse), parfois intégrant les principes de l'agroécologie (agroforesterie, plusieurs espèces sur une même parcelle, ...) et l'impact sur la ressource en eau.

Dans cette perspective, il est envisagé de définir des exploitation pilotes, de démonstrateurs territoriaux ou territoires d'innovation pour assurer la transition, l'approvisionnement alimentaire dans un objectif de sécurisation et de qualité de la production. Quelques territoires ciblés présentant une diversité d'agrosystèmes et de pratiques permettront de caler des modèles et construire des scénarios.

Ces travaux permettront notamment d'accompagner l'installation des nouveaux agriculteurs en donnant des éléments factuels d'évolution des pratiques intégrant de nouvelles stratégies d'adaptation et des chaînes de valeur durables.

Le travail devra être conduit avec une approche collective, impliquant les instituts techniques des cultures, les Chambres d'agriculture, des Associations syndicales autorisées (ASA) et exploitants et envisagé sur un projet pluriannuel.

Contact : Joane Musset jmusset@maregionsud.fr

11 - Les chemins de l'eau : de la gestion intégrée à la renaturation des zones d'activité économiques

Face au changement climatique et à ses impacts sur les espaces urbanisés, dont les parcs d'activités économiques, une première phase de travail a consisté en 2024 à développer un cadre d'évaluation et une méthodologie de micro-cartographie des chemins de l'eau pour orienter les aménageurs et gestionnaires vers une gestion intégrée de l'eau pluviale et des milieux aquatiques et les accompagner dans la mise en place d'actions adaptées.

Dans cette optique afin de poursuivre le travail engagé et de renforcer la résilience des zones d'activités économiques, cette étude sera approfondie en 2025 en l'affinant sur le volet nature/renaturation dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE). En effet, un sol vivant dont les fonctions d'infiltration ont été préservées ou restaurées est une condition nécessaire mais non suffisante pour le maintien ou le développement de la nature en milieu urbanisé. En qualifiant davantage la présence d'une flore, dans ses différentes strates herbacée, arbustive ou arborée, voire dans ses différentes espèces, nous enrichissons notre connaissance sur la biodiversité, le potentiel de renaturation et sur l'apport d'îlots de fraîcheur, nécessaires pour l'adaptation au réchauffement climatique. C'est un enjeu majeur pour le développement économique et l'attractivités de nos territoires.

Contact : Laurence Cantaloube Kim lcantaloub@maregionsud.fr

Axe 3

« Mieux diffuser la connaissance du territoire » actions de valorisation

12 – Sudorama, fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique

La Direction Générale Adjointe Education, Culture et Jeunesse intervient dans les domaines d'interventions prioritaires pour la collectivité. Elle pilote les politiques publiques volontaristes vers les acteurs de la filière culturelle et sportive notamment, mais également les champs de compétences essentiels de l'institution régionale que sont la Jeunesse et les Lycées. Ainsi, la Région poursuit une politique éducative et culturelle au service du territoire, dans le secteur du numérique, des industries créatives, du cinéma et de l'audiovisuel.

En 2019, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a entamé un élargissement et un développement de l'offre à vocation éducative et culturelle, lié au déploiement des manuels et tablettes numériques dans les établissements d'enseignements généraux et professionnels. La Région et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ont également décidé de renouveler leur partenariat sous la forme d'une convention pluriannuelle de coproduction avec pour objectif la transformation et l'enrichissement de la fresque multimédia. Cette nouvelle fresque, nommée « Sudorama », permet de favoriser les nouveaux usages pédagogiques des archives audiovisuelles en ligne, tout en contribuant à élargir l'offre de contenus numérisés, sur l'ensemble des points de contacts régionaux (Environnement numérique de travail, actions d'éducation aux images, portail Connaissance du Territoire...).

La Région a souhaité donner l'accès à une mémoire audiovisuelle numérique au service de nouveaux usages éducatifs et culturels proposés aux jeunes publics de la région. Elle entend développer également les voies d'accès à une connaissance commune plus large et diversifiée basée sur les archives audiovisuelles de l'INA. Conçue comme un outil innovant d'accès aux archives issues des ressources de l'INA, « Sudorama » propose une éditorialisation propre à chaque vidéo, des fonctionnalités avancées, la création de classeurs numériques pour les enseignants et leurs élèves, l'accès aux téléchargements de contenus, et des repères pédagogiques spécialement adaptés pour les enseignants et leurs élèves.

Cette illustration de la mémoire audiovisuelle sera composée de documents avec notices, de parcours et repères pédagogiques. Chacun de ces Documents seront accompagnés d'une Note de contexte rédigée par les enseignants, historiens ou experts. Les thèmes et les orientations sont définis par le comité éditorial dont les membres sont la Région, le Rectorat, l'INA et autres acteurs en réseau de l'enseignement en région, notamment L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clémi), et le réseau Canopé.

Contact : Christelle Fernandez cfernandez@maregionsud.fr

13 - La région Provence Alpes Côte d'Azur : territoire olympique

L'étude Territoire et patrimoine du sport en région Provence Alpes Côte d'Azur (TEPAS) portée par la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (Aix-Marseille Université CNRS) et la Maison des sciences de l'homme et de la société (Université Côte d'Azur-CNRS) s'inscrit dans une perspective scientifique peu explorée de la connaissance du territoire à fort potentiel en matière de dynamique et d'aménagement du territoire. En associant diverses institutions patrimoniales de la région, le programme TEPAS vise au travers d'une plateforme numérique (<https://tepas.mmsh.fr>) à recenser, contextualiser, valoriser et rendre accessible le patrimoine sportif tout en proposant une réflexion sur la place de la culture sportive dans le processus de territorialisation.

Les dynamiques engagées par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ont montré l'intérêt d'une telle démarche auprès d'une pluralité d'acteurs des milieux sportifs et culturels ainsi qu'au sein des administrations territoriales à différents échelons. La candidature des Alpes françaises, portée fortement par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et validée par le Comité internationale olympique, encourage à poursuivre ce travail qui contribuera en particulier à la mise en valeur des territoires de montagne. Si le programme TEPAS participe par le dévoilement des cultures sportives locales à la connaissance des territoires, il participe aussi d'une réflexion plus large sur l'inscription des héritages dans la structuration de ces territoires. Pour cette nouvelle édition des fabriques de la connaissance 2025, la Région Sud souhaite qu'une équipe scientifique régionale assure la poursuite des travaux d'animation de la plateforme TEPAS dans la perspective des jeux d'hiver 2020.

Contact : Bertrand Fribourg befribourg@maregionsud.fr

14 – Rencontres connaissance du territoire

L'objectif des rencontres est d'éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations à destination des citoyens et des partenaires. L'action proposée consiste à accueillir et animer des rencontres autour de sujets d'intérêt régional dans le cadre d'un cycle de « Rencontres Connaissance du territoire » ouvert aux techniciens, élus, membres de la société civile, journalistes ... en mobilisant une expertise scientifique en communication et journalisme pour l'accompagnement du dispositif. Une attention particulière devra être portée sur la dimension pédagogique du projet, les étudiants devront être impliqués dans la couverture journalistique des sujets proposés.

La programmation de ce cycle est réalisée par un comité de programmation rassemblant l'Etat (INSEE et Université), et la Région (Service Connaissance du Territoire).

Ce cycle de rencontres sera construit dans le cadre de la plateforme connaissance du territoire sur la base des travaux réalisés par l'Etat (statistique publique) et la Région (partenariats de la connaissance), ainsi que leurs centres ressources dédiés (observatoires régionaux).

Contact : Anne-Sophie Breteaud asbreteaud@maregionsud.fr

15 – Valorisation vidéo des études « Fabriques de la connaissance »

Cette action aura pour objectif de rendre disponible les résultats des actions pour éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations sous des formats communicants. Ce projet a pour ambition de valoriser la connaissance produite dans le cadre des « Fabriques de la connaissance 2024 » par la réalisation d'une dizaine de capsules vidéo dressant le bilan de l'année écoulée.

Nous partirions sur :

- Des capsules vidéos de 5mn.
- Avec l'objectif de valoriser une étude / capsule.
- 10 capsules par an.
- Sélection de 10 études en début d'année.
- Format : 1 journaliste interroge un ou des rédacteurs de l'étude.
- Les capsules pourront être pré-enregistrées puis diffusées en différé.
- Uniquement du replay (pas de direct).
- Mis en ligne des vidéos sur la chaîne YouTube *Connaissance du territoire*.

Ces capsules vidéo feront l'objet d'une publication sur le site Connaissance du territoire et d'un *post* sur les réseaux sociaux de la Direction de la connaissance, de la Planification et de la Transversalité (DCOPT).

Contacts : Anne-Sophie Breteau asbreteau@maregionsud.fr
Imrane Trocme itrocme@maregionsud.fr

16 - Mutualisation des connaissances : faire Plateforme grâce à l'intelligence artificielle

La mise en œuvre d'un service public en matière d'observation territoriale et de connaissance stratégique implique d'avoir la capacité de proposer des outils de mutualisation des données et des études sur le territoire régional. Jusqu'ici deux portails administrés par la Région permettent d'accéder à ce type d'information : le site Connaissance du territoire, qui héberge les études partenariales et le portail de donnée DataSud, qui propose une infrastructure de mise à disposition de données libres. En parallèle d'autres sites, de membres de la Plateforme Connaissance du territoire ou non, hébergent également des études et des données.

De fait, l'utilisateur se retrouve donc confronté à une fragmentation de l'information accessible ce qui freine considérablement celles et ceux qui n'ont pas une connaissance pointue de l'écosystème des producteurs. La montée en puissance des algorithmes apprenants (*machine learning*), capables de traiter, recouper et associer des quantités phénoménales d'information, constituent donc une opportunité nouvelle de proposer des modalités d'accès renouvelées à partir de sources multiples.

Dans ce contexte la mise en œuvre d'un POC de *chatbot* pour répondre efficacement et intelligemment à des requêtes autour des thématiques de l'observation territoriale viendrait renforcer considérablement l'ambition de la Plateforme de mutualiser les données et études des producteurs. Elle permettrait, d'une part, pour les usagers d'obtenir une information croisée à partir de plusieurs sources, lesquelles auront pu faire l'objet d'une identification préalable sur des critères de qualité. D'autre part, du côté des producteurs elle peut permettre de qualifier, décrire des études et données de manière automatisée, ce qui est susceptible de résoudre les difficultés liées au catalogage manuel des contenus hébergés sur les sites.

Enfin cet outil est susceptible de rendre possible des associations thématiques entre des jeux de données et des études, hébergés sur des portails différents, ce qui constituerait une véritable nouveauté dans le champ de l'observation territoriale.

Contact : Imrane Trocme itrcome@mareregionsud.fr

Julien Dario jdario@mareregionsud.fr

Joël Quercy jquercy@mareregionsud.fr

**ANNEXE 2 : ELEMENTS A TRANSMETTRE
DANS LE CADRE DES CANDIDATURES**

« FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE 2025 »

Chaque dossier de candidature (Note de 3-4 pages sur le modèle de la fiche réponse transmise avec cet appel à candidature + CV de l'équipe pressentie) doit être adressé par l'équipe scientifique candidate en version numérique (format **.doc**) par mail au Service Connaissance du Territoire (SCOT) aux adresses mail suivantes :

befribourg@mareregionsud.fr

+ référent Région de la demande d'étude mentionné en fin de résumé

+ vcucchi@mareregionsud.fr (assistante études)

Date limite de réception des dossiers : le 1^{er} octobre 2024.

DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR CHAQUE DOSSIER

1	Une note de 3-4 pages sur le modèle de la fiche réponse transmise avec cet appel à candidature organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action, nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s), contexte, objectifs, méthodologie, productions attendues, calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue au 31 mars 2026), équipe pressentie en précisant la personne référente, partenariat (si des partenaires sont associés), tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.	
2	Les curriculum vitae des personnes (titulaires et/ou contractuels) de l'équipe-projet pressentie.	